



Résultats de l'assemblée des propriétaires

Année 2011 – Salles des fêtes Malemort du Comtat le 09 mars 2011 à 9h00

Rappel sur la représentation des adhérents de l'ASA en assemblée de propriétaires

Conformément à l'article 8 « Attribution des voix » des statuts de l'ASA du canal de Carpentras :

« Le nombre de voix attribué à chaque propriétaire est défini par la surface cadastrale possédée dans le périmètre, toutes communes confondues.

Surface incluse dans le périmètre	Nombre de voix par propriétaire
Inférieure à 30 ares	1 voix
Supérieure ou égale à 30 ares et strictement inférieure à 1 hectare	2 voix
Supérieure ou égale à 1 hectare	3 voix + 3 voix par hectare entier au-delà d'1 ha, dans la limite de 30 voix au maximum par propriétaire.

Un membre de l'association syndicale peut donner **pouvoir écrit de voter en son nom** à toute personne de son choix. Le pouvoir est valable pour une seule réunion et est toujours révocable.

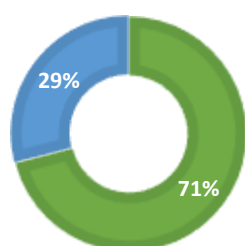
Un même membre de l'Assemblée des Propriétaires ne pourra détenir **plus de 100 voix**, (voix en son nom propre et pouvoirs confondus).

823 adhérents, présents ou représentés, ont participé au vote. Ils représentaient 3971 voix.

> Election des membres du syndicat

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	1156 voix
Nombre de voix approuvant la liste n°1	2815 voix

ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT



■ % votes "blanc" et "nul"
■ % approuvant l'élection de la liste se présentant

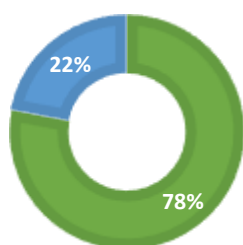
Les candidats de la liste n°1 sont élus et constituent le nouveau syndicat de l'ASA.

> Approuvez-vous le compte rendu moral et financier de l'ASA de Piolenc-Uchaux et le compte rendu moral et financier de l'ASCO du Canal de Carpentras ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	458 voix (11.5 %)
---------------------------------	-------------------

Nombre de voix exprimées	3513 voix
Nombre de voix approuvant le bilan d'activité 2013	2757 voix
Nombre de voix n'approuvant pas le bilan d'activité 2013	756 voix

COMPTE RENDU MORAL ET FINANCIER



■ % approuvant le compte rendu moral et financier
■ % n'approuvant pas le compte rendu moral et financier

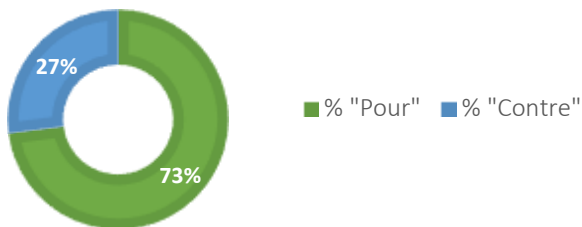
Les comptes rendus moraux et financiers des 2 structures sont approuvés.

- > Approuvez-vous le montant maximum des emprunts de 700 000 € votés par le syndicat sans passage en Assemblée des Propriétaires ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	444 voix (11.1 %)
---------------------------------	-------------------

Nombre de voix exprimées	3527 voix
Nombre de voix approuvant le montant maximum des emprunts	2589 voix
Nombre de voix n'approuvant pas le montant maximum des emprunts	938 voix

MONTANTS MAXIMUM DES EMPRUNTS



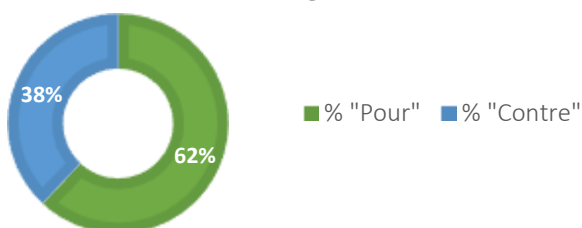
Si un emprunt supérieur à 700 000 € est envisagé, c'est l'assemblée des propriétaires qui décidera de la valdier ou non.

- > Approuvez-vous le principe et le montant de l'indemnité du Président et du Vice-Président ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	440 voix (11 %)
---------------------------------	-----------------

Nombre de voix exprimées	3531 voix
Nombre de voix approuvant le principe et montant de l'indemnité	2204 voix
Nombre de voix n'approuvant pas le principe et montant de l'indemnité	1327 voix

PRINCIPE ET MONTANT DE L'INDEMNITÉ DU PRÉSIDENT ET VICE- PRÉSIDENT



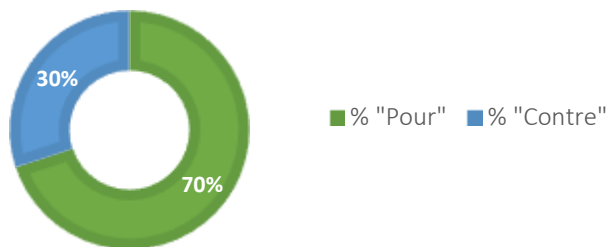
Le principe et le montant de l'indemnité du président et du vice-président sont approuvés.

- > Approuvez-vous la délégation de pouvoir au Président de modifier une délibération de l'Assemblée de propriétaires si demande en est faite par le Préfet sans repasser en Assemblée de propriétaires ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	437 voix (11 %)
---------------------------------	-----------------

Nombre de voix exprimées	3534 voix
Nombre de voix approuvant la modification d'une délibération	2468 voix
Nombre de voix n'approuvant pas la modification d'une délibération	1066 voix

MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS



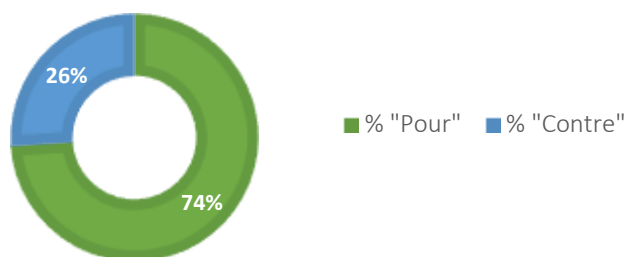
Si le Président effectue des modifications mineures, sur demande du Préfet, d'une délibération de l'assemblée des propriétaires, il informera les adhérents, en assemblée ordinaire, des modifications apportées.

- > Approuvez-vous la délégation de compétence au Conseil Syndical de positionnement sur les futures demandes de distraction portant sur moins de 7 % du périmètre ?

Nombre de voix "Blanc" ou "Nul"	476 voix (12 %)
---------------------------------	-----------------

Nombre de voix exprimées	3495 voix
Nombre de voix approuvant la délégation de compétence au CS	2576 voix
Nombre de voix n'approuvant pas la délégation de compétence au CS	919 voix

COMPÉTENCE DU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DISTRACTIONS < 7% DU PÉRIMÈTRE



Si des demandes portent sur plus de 7% du périmètre, l'assemblée des propriétaires réunie en session extraordinaire se positionnera sur ces demandes.